



DEMANDE DE MOYENS

Exercice 2022 – 2023



Date limite de dépôt de la demande : 1^{er} Mars 2022

Tout dossier retourné après cette date ne sera pas étudié en priorité

Nom de l'ASSOCIATION :

ECHEANCIER 2021 - 2022

| | |
|-----------------------------------|---|
| <u>Décembre 2021</u> : | Envoi du dossier de « demande de moyens » aux associations déjà conventionnées l'année précédente |
| <u>1^{er} Mars 2022</u> : | Date limite de dépôt de la « demande de moyens » en mairie |
| <u>Mars – Mai 2022</u> : | Examen de la demande de moyens et délibération en Conseil Municipal |
| <u>Juin – Juillet 2022</u> : | Signature de la « convention de moyens » par la Commune et l'association |

NOTE EXPLICATIVE

La demande de moyens peut concerner :

- Des moyens matériels (matériels et/ou locaux pour la tenue d'activités et/ou d'événements et/ou de stages)
- Des moyens financiers (subvention(s) de fonctionnement et/ou d'investissement)
- Des moyens humains (mise à disposition)

Dans le cadre du Projet Educatif De Territoire (PEDT), nous invitons les associations à proposer des séances d'activités périscolaires auprès des enfants de écoles maternelles et élémentaires de la commune pendant les périodes scolaires (formulaire en annexe 4).

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Demande reçue le :

Format :

Papier

Numérique

Enregistrée au TGDM le :

Par :

1. DOSSIER ADMINISTRATIF

Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT pour la constitution du dossier administratif :

- **S'il s'agit d'un renouvellement**

(votre association a déjà été conventionnée avec notre commune)

- Attestation d'assurance en Responsabilité Civile
(Risque locatif et contrat garantissant les dégâts aux objets privés)
- Copie du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
- Budget prévisionnel de l'association *(modèle en annexe 1)*

- **S'il s'agit d'une 1^{ère} demande**

(votre association n'a jamais été conventionnée avec notre commune)

- Attestation d'assurance en Responsabilité Civile
(Risque locatif et contrat garantissant les dégâts aux objets privés)
- Copie du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
- Budget prévisionnel de l'association *(modèle en annexe 1)*
- Copie du récépissé de modification et/ou d'inscription au Registre National des Associations *(avec le n° RNA : W.....)*
- Statuts de l'association



2. IDENTIFICATION

L'ASSOCIATION

Nom – Dénomination :

Sigle de l'association :

Site Web :

N° RNA (ou à défaut celui du récépissé en préfecture) :

W _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ / _

Adresse du siège social :

Code postal :

Commune :

Adresse de correspondance (si différente) :

Code postal :

Commune :

Typologie de l'association :

Sport

Culture

Autre

Si autre, veuillez préciser :

Activité principale :

L'association est-elle affiliée à un réseau, une fédération ou union ?

OUI

NON

Si oui, veuillez préciser (indiquez le n° d'affiliation et le nom complet) :

RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION

Votre association bénéficie-t-elle d'un agrément administratif ?

OUI

NON

Si oui, veuillez préciser :

Type d'agrément :

Attribué par :

En date du :

___ / ___ / ___

___ / ___ / ___

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

OUI

NON

Si oui, date de parution au Journal Officiel :

___ / ___ / ___



3. COMPOSITION BUREAU

PRESIDENT(E)

Diffusion
autorisée*?

Nom : Prénom :
Téléphone : OUI NON
Courriel :

CO – PRESIDENT(E)

Nom : Prénom : OUI NON
Téléphone :
Courriel :

TRESORIER(E)

Nom : Prénom : OUI NON
Téléphone :
Courriel :

SECRETAIRE

Nom : Prénom : OUI NON
Téléphone :
Courriel :

PERSONNE CHARGER DE LA COMMUNICATION AVEC LA COMMUNE

Nom : Prénom :
Fonction : Téléphone : OUI NON
Courriel :

**Ces informations sont susceptibles d'être relayées sur des supports de communication (site internet, lettre d'Auzeville, Téléx etc...)*



4. BILAN 2021 au 31 décembre

LES BÉNÉVOLES

(personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée)

Nombre de bénévole(s) administratif(s) :

Total heures effectuées :

Nombre de bénévole(s) encadrant(s) :

Total heures effectuées :

LES SALARIÉ(E)S

(personne contribuant à l'activité de l'association de manière rémunérée)

Nombre de salarié(s) administratif(s) :

Total heures effectuées :

Nombre de salarié(s) encadrant(s) :

Total heures effectuées :

LES ADHÉRENT(E)S

Nombre total d'adhérents à l'association en 2021 :

➤ Répartition par sexe :

| | 0 à 3 ans | 3 à 5 ans | 6 à 10 ans | 11 à 17 ans | 18 à 25 ans | 26 à 35 ans | 36 à 45 ans | 46 à 55 ans | 56 à 65 ans | 66 à 75 ans | 76 à 85 ans | 86 ans et + | TOTAL |
|----------|-----------------|-----------------|------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-------|
| Hommes ♂ | | | | | | | | | | | | | |
| Femmes ♀ | | | | | | | | | | | | | |

➤ Répartition géographique :

| | 0 à 3 ans | 3 à 5 ans | 6 à 10 ans | 11 à 17 ans | 18 à 25 ans | 26 à 35 ans | 36 à 45 ans | 46 à 55 ans | 56 à 65 ans | 66 à 75 ans | 76 à 85 ans | 86 ans et + | TOTAL |
|-----------|-----------------|-----------------|------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-------|
| Auzeville | | | | | | | | | | | | | |
| Autre | | | | | | | | | | | | | |



4. BILAN 2021 au 31 décembre (suite)

ACTIONS PONCTUELLES

L'association a-t-elle organisé des manifestations ou actions ponctuelles (autres que des activités récurrentes) permettant de tisser du lien social en 2021 ?

OUI NON Si oui, veuillez préciser :

PEDT

L'association est-elle intervenue auprès des scolaires dans le cadre du PEDT en 2021-2022 ?

OUI NON Remarques :

ACTIVITÉS RÉCURRENTES

L'association a-t-elle proposé des activités récurrentes (activités avec des créneaux à l'année) en 2021-2022 ?

OUI NON Si OUI, pouvez-vous les lister :



BUDGET PREVISIONNEL

Joindre **OBLIGATOIREMENT** le budget prévisionnel de l'association à la demande de moyens (modèle en annexe 1)

DEVELOPPEMENT

L'association compte-t-elle recruter un ou plusieurs salariés au cours de l'année 2021 ?

OUI NON

Si oui, veuillez préciser :
(nombre de salariés, total ETP, Type contrat)

L'association envisage-t-elle de proposer une nouvelle activité en 2021 – 2022 ?

OUI NON

Si oui, veuillez préciser :

L'association envisage-t-elle de stopper une de ses activités en 2021 – 2022 ?

OUI NON

Si oui, veuillez préciser :

EVENEMENTS ET / OU STAGES**NOTE EXPLICATIVE**

Une association peut solliciter la commune afin d'organiser des événements ou des actions ponctuelles pour la mise à disposition de locaux et/ou de matériel. Afin de répondre au mieux à toutes les demandes, nous vous invitons à prévoir à l'avance toutes les manifestations de l'année à venir.

Des demandes de stages pendant les vacances scolaires peuvent être déposées auprès du service de la Vie Associative au minimum 21 jours avant la date de début par mail à equipements.sportifs.animation@auzeville31.fr

L'association souhaite-t-elle organiser des événements ou des actions ponctuelles en 2021 – 2022 ?

OUI NON

Si oui, pour chaque événement ou action, vous devez remplir et nous retourner le formulaire en annexe 3 « demande d'autorisation d'organisation d'une manifestation » (1 demande par manifestation). Les demandes peuvent également être faites ponctuellement (en demandant le document à remplir à evenementiel.animation@auzeville31.fr) au cours de l'année dans un délai minimal de 2 mois avant la date prévue de l'événement.



6. DEMANDE DE MOYENS

MOYENS HUMAINS

L'association bénéficie-t-elle d'une mise à disposition ?

OUI NON

Si oui, veuillez fournir les noms et prénoms, emploi du temps et les missions de l'agent détaché :

L'association souhaite-t-elle bénéficier d'une mise à disposition ?

OUI NON

Si oui, veuillez préciser l'emploi du temps et les missions de l'agent détaché :

MOYENS FINANCIERS

NOTE EXPLICATIVE

La subvention de fonctionnement : Elle a vocation à financer l'exploitation d'une association. Autrement dit, elle doit permettre de combler un manque de recettes, de réduire le poids des charges ou encore d'encourager une filière d'activité. Elle est versée à l'association une fois la délibération votée en conseil municipal et fait l'objet d'un contrôle à la fin de l'année de l'exercice.

A noter : Pour toute demande de subvention de fonctionnement, vous devez remplir et nous retourner le document « Projet – Objet de la demande de subvention de fonctionnement » et fournir les pièces demandées.

La subvention d'investissement : Elle permet à une association de financer l'achat de matériel que la commune pourra par la suite mutualiser. Elle n'est pas versée directement à l'association. C'est la commune qui acquiert le matériel et le met ensuite à la disposition de l'association.

A noter : Pour toute demande de subvention d'investissement, vous devez fournir 2 devis.

L'association souhaite-t-elle faire une demande de subvention de fonctionnement ?

OUI NON

Quel montant : €

L'association souhaite-t-elle faire une demande de subvention d'investissement ?

OUI NON

Quel montant : €

Si oui, veuillez détailler vos besoins ci-dessous et joindre 2 devis :



8. PARTICIPATION PEDT

NOTE EXPLICATIVE :

La commune d'Auzeville s'est dotée depuis 2015 d'un Projet Educatif De Territoire (PEDT). Cet outil collaboratif vise à rassembler l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation (écoles, CLAE, ALSH, Associations, Familles...) afin de permettre la continuité éducative.

Dans ce cadre, la commune invite les associations conventionnées à intervenir auprès des enfants de 3 à 11 ans lors des temps périscolaires (midi et soir).

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire de septembre et l'année à venir, nous vous demandons de bien vouloir vous positionner sur une éventuelle intervention.

Modalités d'intervention :

- Les séances proposées s'adressent aux enfants des écoles maternelles (3 – 6 ans) et/ou élémentaires (6 – 11 ans)
- Les interventions se font par cycle de 3 séances (avec le même groupe d'enfants) avec a minima 1 cycle par école (soit 6 séances au total pour 1 intervention) sauf pour la 1^{ère} période de l'année (septembre – octobre)
- Les interventions sont programmées sur les 5 périodes scolaires de l'année
P1 = septembre – octobre ; P2 = novembre – décembre ; P3 = janvier – février
P4 = mars – avril ; P5 = mai – juin
- Les séances n'ont jamais lieu lors de la 1^{ère} semaine d'une période
- Les séances ont lieu les lundi et/ou mardi et/ou jeudi (jamais le vendredi), le midi (13h10-13h50) et/ou le soir (16h45 – 17h45)
- Les groupes d'enfants maternels sont composés au maximum de 8 enfants et ceux de l'élémentaire de 14 enfants
- 1 animateur CLAE est présent en permanence sur les séances

L'association souhaite-t-elle participer au PEDT en proposant des interventions dans les CLAE en 2022 – 2023 ?

OUI NON

Si oui, veuillez remplir le document « Formulaire de participation au PEDT » en annexe 4 de la demande de moyens

Si non, veuillez préciser pour quelles raisons :



INFORMATIONS

La commune d'Auzeville entend soutenir activement les associations, notamment en favorisant la pratique d'activités culturelles sportives ou de loisirs.

Par cette aide, la commune entend soutenir :

- Le fonctionnement général de l'association
- Les actions favorisant la pratique culturelle sportive ou de loisirs des Auzevillois.
- L'organisation de différents événements sur la commune par l'association.

La commune d'Auzeville, selon ses capacités, pourra mettre à la disposition de l'association les moyens demandés (matériel, humains, financiers).

L'association doit avoir des objectifs, en adéquation avec les orientations politiques, de la municipalité en matière d'éducation et de loisirs et participer aux projets locaux.

La commune pourra acquérir du matériel, qu'elle mettra à la disposition : de ses services, des associations, des partenaires et des écoles, dans des locaux fermés. Ce matériel est répertorié par lieu de stockage. La liste de ce matériel sera diffusée sur demande, aux associations aux partenaires et aux écoles.

ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

Dans le cadre du développement de ses activités, l'association a pour vocation de favoriser l'épanouissement des personnes, la construction du lien social, la solidarité et l'apprentissage des savoirs. L'association est ouverte à tous dans le respect des convictions personnelles et s'interdit toute attache avec un parti politique et/ou religieux.

L'association : s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

- attester sur l'honneur être en règle dans le domaine des déclarations sociales et fiscales ainsi qu'en ce qui concerne les cotisations et paiements y afférents.
- s'engager, dans quelque domaine que ce soit, et en particulier dans celui de la sécurité des biens et des personnes, à appliquer scrupuleusement les prescriptions d'ordre réglementaires ou légales, y compris les règlements et consignes propres à chaque salle. En particulier, lors de rassemblements, les responsables veilleront à laisser accessibles et ouvertes les issues de secours tout en respectant les consignes de sécurité liées à VIGIPRATE. (*Informations disponibles sur demande en mairie*)
- Favoriser la pratique culturelle sportive ou de loisirs en répondant aux besoins des habitants en veillant notamment à accorder une priorité d'accès aux Auzevillois.
- Participer au développement local en agissant en partenariat avec le Service de la Vie Associative ou d'autres associations. En particulier, par la participation à des manifestations publiques sur le territoire communal (*surtout si cela correspond à l'activité de l'association*) et en s'impliquant dans la mesure du possible dans le Projet Educatif de Territoire.
- Adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et fournir les éléments financiers et comptables nécessaires au contrôle par la collectivité.



DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) Monsieur, Madame, [REDACTED]

Représentant (e) légal (e) de l'association : [REDACTED]

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et des paiements afférents.

- Certifie exact l'ensemble des informations fournies à la commune d'Auzeville Tolosane.

- M'engage à fournir à la commune d'Auzeville Tolosane, tous les documents complémentaires qui lui paraîtront utiles.

- S'engage à ouvrir ses activités à tous, dans le respect des convictions personnelles et s'interdit toute attache avec un parti politique et ou religieux.

Fait, le [REDACTED]

à [REDACTED]

Signature

[REDACTED]

CONTACTS COMMUNE :

Pour des informations générales
et le suivi de votre demande :

Service de la Vie Associative
Tél bureau : 05.61.73.76.85
Tél mobile : 06.73.62.19.22
Mail : vieassociative@auzeville31.fr

Pour des informations sur
les événements ou la Culture:

Secteur Culture et Événementiel
Tél bureau : 05.61.73.76.82
Tél mobile : 06.74.04.69.54
Mail : evenementiel.animation@auzeville31.fr

Pour des informations sur
les équipements ou le Sport :

Secteur Sport et Equipements
Tél bureau :
Tél mobile : 06.86.97.43.70
Mail : equipements.sportifs.animation@auzeville31.fr

